

CAPITAL du 21/12/2017

Bientôt une taxe sur les livraisons à domicile ?

Publié le 21/12/2017 à 11h36 Mis à jour le 21/12/2017 à 11h37

Encore un projet de taxe ! Un groupe d'experts missionné par la ministre des Transports Elisabeth Borne a publié un rapport d'étape dans lequel il envisage la mise en place d'une contribution sur les livraisons à domicile.

L'Etat est à la recherche de financements pour réaliser des investissements dans le secteur du transport... et la création d'une taxe sur les livraisons à domicile est une piste à envisager ! Elle est en effet évoquée par le Conseil d'orientation des infrastructures (COI) dans un [rapport d'étape](#) publié récemment. Ce groupe d'élus et d'experts a été créé par la ministre Elisabeth Borne afin de préparer la future loi visant à moderniser nos modes de transports. Et pour le COI, "une taxation des livraisons à domicile serait souhaitable".

Si le groupe d'experts s'est penché sur cette idée, c'est qu'avec l'essor du e-commerce, le flux de livraison double tous les trois ans. Il souhaite ainsi réduire le volume de celles réalisées au domicile du consommateur car "se développe à profusion un transport de colis sous-optimisé et qui est source de nuisances multiples", peut-on lire dans le rapport d'étape. "L'idée proposée à ce stade est celle d'un signal-prix pour réduire l'attractivité de la livraison à domicile", au profit des relais-colis. Néanmoins, rien ne dit que le gouvernement retiendra cette option. "Sa mise en oeuvre apparaît complexe et nécessite préalablement une étude approfondie", prévient en effet le COI.

La taxation des livraisons à domicile n'est pas la seule piste explosive envisagée par le Conseil d'orientation. Les experts proposent par exemple une alternative à l'écotaxe en imposant une vignette aux poids lourds et véhicules utilitaires pour circuler sur un réseau "proche du réseau routier national". Ou encore de mettre en place des péages à tarif forfaitaire pour améliorer des infrastructures existantes, tout comme des péages urbains - comme envisagé sur le périphérique parisien. Plus étonnant encore, le COI met sur la table la possibilité pour l'Etat ou les collectivités de concéder l'exploitation des voies rapides à des groupes privés - comme c'est le cas pour les autoroutes.

Une taxe destinée à verdir les véhicules des transporteurs ?

Pour en savoir plus sur la taxation des livraisons à domicile, il est possible de se tourner vers la [synthèse d'un atelier thématique](#) organisé dans le cadre des Assises nationales de la mobilité, clôturées le 13 décembre. Un groupe, différent du COI, s'est penché sur la façon de "mieux articuler toutes les offres de transport". Il réunissait là encore des élus, des experts, mais aussi des représentants d'associations et d'entreprises. Les participants ont ainsi fait le constat que [certains acteurs du e-commerce proposaient de plus en plus la gratuité de la](#)

[livraison](#), ce qui a évidemment pour effet d'augmenter la demande. "Ces pratiques limitent la capacité des opérateurs à rationaliser leurs opérations de transport et contribuent à la congestion des centres urbains", peut-on lire dans le document.

Le groupe propose par exemple d'informer les consommateurs de l'impact environnemental des différentes solutions de livraison proposées (à domicile, express, en point-relais, en consigne...). Et évoque lui aussi une "éco-contribution pour toute livraison individuelle ou dans les 3 heures suivant la commande", estimant que les "donneurs d'ordre" (consommateur, entreprise, administration...) pourraient possiblement être "prêts à payer un supplément pour favoriser un mode de livraison plus vertueux". Cette taxe "aurait vocation à alimenter un 'fonds mobilité' notamment pour accompagner les transporteurs à la transition écologique de leur flotte de véhicules", ajoutent encore ces experts. Cette idée de création d'un fonds n'a pour l'instant pas été reprise par le COI.

Les participants de l'atelier, comme le Conseil d'orientation, se veulent toutefois prudents, réclamant une étude d'impact. "Il est possible que la massification des livraisons (en relais-colis par exemple) entraîne des externalités plus négatives encore qu'une tournée de livraison individuelle qui est optimisée si chaque consommateur livré en relais colis emprunte son véhicule personnel pour venir retirer ses marchandises", note-ils. La réflexion sur le sujet n'est donc pas terminée. Le COI doit remettre ses conclusions définitives au gouvernement d'ici la fin du mois de janvier pour une présentation de la loi d'orientation des mobilités en début d'année.